



Date : 07/09/2006

**Les associations de bibliothécaires et leur rôle dans le développement de la maîtrise de l'information Lic**

**Ana María Peruchena Zimmermann**  
[aperuchena@abgra.org.ar](mailto:aperuchena@abgra.org.ar)

Traducion  
FONDECAVE Katia  
129.5

<b>Meeting:</b>	<b>129 Latin America and the Caribbean</b>
<b>Simultaneous Interpretation:</b>	<b>Yes</b>

*WORLD LIBRARY AND INFORMATION CONGRESS: 72ND IFLA GENERAL CONFERENCE AND COUNCIL*

**20-24 August 2006, Seoul, Korea**

<http://www.ifla.org/IV/ifla72/index.htm>

**Résumé :**

*La « maîtrise de l'information » ou Information Literacy répond à la nécessité de développer les compétences informatives tout au long de la vie. Ce concept est un effet de l'évolution des technologies de l'information et de la communication, et a fait son apparition dans les années 70. Il se développe essentiellement parmi les étudiants et usagers des bibliothèques, qui acquièrent ainsi les compétences nécessaires pour agir de manière efficace dans la Société de l'Information.*

*La maîtrise de l'information a commencé à se diffuser par le biais des programmes de formation continue portés par les associations de bibliothécaires, jusqu'à en devenir l'une des priorités grâce aux directives internationales, soutenues et diffusées par l'IFLA.*

Mots-clés : maîtrise de l'information, développement de compétences informatives, information literacy, formation continue, associations professionnelles, associations de bibliothécaires.

L'Amérique se positionne nettement, depuis le milieu du vingtième siècle, en faveur de la professionnalisation des associations de bibliothécaires. Ce mouvement a fait prendre conscience de l'importance de créer un modèle d'organisation basé sur une administration qui assure une bonne gouvernance. Ceci implique que l'instance de direction respecte et protège sa mission, garantisse la liberté d'action et l'indépendance de l'organisation, dispose d'équipements de travail et de locaux pour développer ses activités, générer des ressources, rendre des services et assurer une liberté intellectuelle afin d'affronter les projets avec un esprit d'entreprise et une vocation de service envers leurs associés. Une telle organisation représente les intérêts de la profession devant le gouvernement, la société, les organismes et les institutions semblables, nationales et étrangères ; elle promeut le respect du droit du travail ainsi que des lois et règlements en vigueur dans la profession et en matière d'éducation continue.

C'est à cette période que les associations de bibliothécaires se sont constituées en organisations à but non lucratif et ont réussi à transformer un groupe de personnes en un système administratif dotés d'objectifs et au service d'une communauté de professionnels soudée par des intérêts communs, des objectifs définis, des capacités à diriger, orienter, motiver, lier, intégrer et optimiser le travail des bibliothécaires et à promouvoir le développement des bibliothèques.

L'actuelle augmentation du nombre d'associations de bibliothécaires est en grande partie due à l'adoption de politiques nées de l'IFLA.

La constante évolution de l'information, qui englobe au 21<sup>ème</sup> siècle l'usage des technologies de l'information et de la communication, trouve des réponses et des solutions dans le travail des Comités et Congrès annuels de l'IFLA, qui promeuvent le développement de la profession par le biais de la formation continue, conçue comme un outil fondamental pour répondre aux besoins croissants des usagers qui souhaitent « apprendre à apprendre, à chercher, accéder à l'information et l'évaluer, apprendre à analyser et synthétiser les savoirs, accéder à l'habileté, à l'usage et à la reproduction des nouvelles technologies en garantissant un accès libre et démocratique à l'information et à la connaissance et l'usage des compétences informatives à tous les citoyens ».

L'IFLA est un acteur prégnant dans ce mouvement de la maîtrise de l'information en soutenant la diffusion de manifestes comme :

La déclaration de Prague *Vers une société compétente dans l'usage de l'information* (2003)  
« La compétence dans l'usage de l'information comprend la reconnaissance de ses besoins d'information et les capacités d'identifier, de trouver, d'évaluer et d'organiser l'information – ainsi que de la créer, de l'utiliser et de la communiquer efficacement en vue de traiter des questions ou des problèmes qui se posent; elle est préalable à une pleine participation à la société de l'information et fait partie du droit humain primordial d'apprendre tout au long de la vie ». (Déclaration de Prague, septembre 2003).

La *Proclamation d'Alexandrie sur la maîtrise de l'information et l'apprentissage tout au long de la vie* (2005) :

« La maîtrise de l'information est au coeur de la formation tout au long de la vie. Elle permet aux gens, dans tous les chemins de la vie, de chercher, d'évaluer, d'utiliser et de créer l'information pour des objectifs personnels, sociaux, professionnels et éducationnels. C'est un droit humain de base dans un monde numérique qui apporte l'intégration de tous les peuples.

La formation tout au long de la vie permet aux individus, aux communautés et aux nations d'atteindre leurs objectifs et tirer partie des occasions qui émergent dans un environnement de bénéfice partagé en constante évolution. Elle les aide eux et leurs institutions à affronter les défis technologiques, économiques et sociaux pour réparer les préjudices et développer le bien-être de tous ». (Alexandrie, le 9 novembre 2005).

La déclaration de Tolède sur la maîtrise de l'information ALFIN (2006)

« ... la maîtrise de l'information est un outil essentiel pour l'acquisition de compétences en information, au développement, à la participation et à la communication des citoyens... » (Tolède, le 3 février 2006).

Ces directives internationales soutenues par l'IFLA sont une synthèse d'un modèle conceptuel de divers documents en relation avec des expériences publiées et créées par des associations de bibliothécaires comme celles indiquées ci-dessous, listées par le Forum mexicain pour la maîtrise de l'information.

**American Library Association (ALA)** « Pour pouvoir être considérée *infoalphabète*, une personne doit être capable de savoir quand elle a besoin d'information et d'être en mesure de la localiser, de l'évaluer et de l'utiliser efficacement ».

« Les individus *infoalphabètes* sont ceux qui ont appris à apprendre. Ils savent apprendre car ils savent comment est organisé le savoir, ils savent comment trouver l'information et comment l'utiliser de telle façon que d'autres puissent tirer profit de leur savoir ».

**American Association of School Librarians** : « La maîtrise de l'information est la capacité de trouver et d'utiliser l'information – c'est la pierre angulaire de l'apprentissage tout au long de la vie ».

**American Association of School Libraries** : « Une personne *infoalphabète* accède à l'information de manière efficace et effective, évalue l'information de manière critique et compétente et utilise l'information de manière précise et créative ».

Les critères de la maîtrise de l'information s'appliquent à n'importe quel groupe d'utilisateurs, dans n'importe quelle bibliothèque, incluent tous types de besoins en information, y compris l'aide demandée par le système éducatif. La maîtrise de l'information implique de connaître les ressources disponibles, savoir chercher l'information, savoir évaluer les résultats, savoir intégrer l'information, utiliser l'information de manière éthique, savoir communiquer l'information et savoir gérer les résultats. Elle est un droit fondamental de l'homme, celui d'apprendre tout au long de sa vie. Elle est la clé de la participation responsable des citoyens à la vie sociale et économique de leur communauté.

Pour les utilisateurs, la maîtrise de l'information est une série de compétences ou de capacités à obtenir, traiter, utiliser et communiquer l'information sur support physique ou électronique.

Pour les services des institutions documentaires, elle est à la fois le service et les activités qui consistent à enseigner/apprendre les concepts, procédures et attitudes relatifs à l'accès, au traitement et à l'usage de l'information.

La maîtrise de l'information est devenue un apprentissage permanent, tout au long de la vie, indispensable à la vie personnelle et en société car elle permet le développement professionnel dans tous les domaines de la connaissance. Elle est cependant plus perceptible dans les domaines de l'éducation, des bibliothèques et de l'information, et augmente les chances d'emploi des personnes en situation précaire comme par exemple les immigrés, en les formant à l'usage des nouvelles technologies.

La maîtrise de l'information vise aussi à former et mieux armer les usagers pour qu'ils créent du savoir, adoptent des attitudes réfléchies et une vision critique. Elle contribue au développement des individus et des communautés et, à plus long terme, crée de la valeur publique et s'avère essentielle pour le développement de la Société de l'information.

Le besoin de distinguer des niveaux de maîtrise de l'information a transformé le rôle des bibliothécaires, qui contribuent activement au développement des capacités informatives des usagers grâce aux moyens et services offerts par la bibliothèque. C'est pour cette raison que les professionnels doivent s'entraîner et acquérir des compétences pédagogiques : ils sont formateurs ou fournisseurs de connaissances et d'information sur tous supports et dans tous formats.

Bien que la bibliothèque leur fournisse une formation adaptée, il est important pour les bibliothécaires de participer aux activités que peuvent leur offrir les associations de bibliothécaires. Ils peuvent ainsi bénéficier d'une formation complète, qui fait d'eux des experts dans le maniement des outils et ressources disponibles à la bibliothèque et sur Internet.

Non seulement les associations partagent la vision de l'IFLA d'une société de l'information pour tous, adoptée par le sommet mondial sur la société de l'information qui s'est tenu à Genève en décembre 2003, mais elles ont aussi adopté quelques articles de la *Déclaration de Tolède sur la maîtrise de l'information ALFIN* :

Art. 7 : « Dans le cadre de leurs offres de formation continue, les associations professionnelles doivent accorder la priorité au nouveaux défis qu'imposent la maîtrise de l'information et l'apprentissage tout au long de la vie ».

Art. 8 : « Les agents impliqués dans la promotion de la maîtrise de l'information devraient établir des forums aux niveaux des localités, des provinces, des autonomies et des Etats, qui serviraient de plates-formes de réflexion, diffusion et coopération interinstitutionnelle ».

Art. 9 : « Les points prioritaires de réflexion pour ces forums, qui pourraient constituer les premiers pas d'un agenda national de promotion de la maîtrise de l'information, devraient être :

Art. 9. 1 L'élaboration d'un modèle et d'un cadre propre pour les compétences fondamentales incluses par maîtrise de l'information,.

Art. 9. 2 L'élaboration d'une proposition de programmes de formation à la maîtrise de l'information adaptables à des contextes bibliothéconomiques, disciplinaires, d'apprentissage et vitaux différents selon les segments du public visés.

Art. 9. 3 La réalisation d'un programme d'activités en faveur d'une sensibilisation sociale sur la nécessité de la maîtrise de l'information ».

L'augmentation exponentielle du savoir comme élément de compétitivité a également des répercussions sur les associations de bibliothécaires pour lesquelles la formation continue est une activité stratégique du développement professionnel. Les séminaires, cours et conférences organisés dans le cadre de la formation continue permettent aux bibliothécaires de jouer un nouveau rôle de médiateurs entre le développement technologique et les compétences informatives et de compenser ainsi la fracture numérique qui nécessite une nouvelle formation des usagers, de sorte qu'ils puissent accéder directement à l'information grâce à de nouveaux services et à la variété des supports que doivent offrir les bibliothèques.

Un autre aspect fondamental que doivent endosser les associations de bibliothécaires dans le cadre de leur nouveau rôle consiste à rappeler aux autorités compétentes de ne pas oublier leur obligation de fournir les moyens économiques nécessaires pour fournir les supports d'autoformation en matière de maîtrise de l'information, que ce soit au sein des bibliothèques universitaires ou à destination de tous les citoyens par le biais des bibliothèques publiques. Ce point est d'une importance cruciale dans la majorité des pays d'Amérique latine où la maîtrise de l'information reçoit un soutien gouvernemental insuffisant pour que les usagers des bibliothèques comme tous les citoyens aient les mêmes droits d'accès à la principale source d'accès démocratique à l'information et à la connaissance.

Dans le cas de l'Argentine, on observe une nette prédominance de l'usage du courrier électronique entre les jeunes et en particulier dans la population estudiantine, ainsi qu'une différence évidente et une réaction favorable de la part des universités privées.

### **Conclusion :**

Face aux progrès des technologies de l'information, les associations de bibliothécaires doivent redynamiser leur obligation d'aide aux bibliothécaires par des programmes de formation continue qui promeuvent les nouveaux processus d'information comme clés de la connaissance, et réaffirmer la formation des usagers et les services de référence virtuelle comme stratégies pour atteindre un objectifs essentiel : « optimiser le nouveau rôle des professionnels de l'information ». Ce nouveau rôle, qui se reflétera dans l'accès à leurs nouveaux services, servira de pont face à la fracture numérique grâce à la création de communautés virtuelles bénéficiant d'accès à distance et au développement de services allant de l'orientation et de l'utilisation de la bibliothèque et de ses bases de données aux recherches assistées à distance.

### **Bibliographie**

American Library Association. Reference and User Services Association. MARS Digital Reference Guidelines Ad Hoc Comittee. "*Guidelines for Implementing and Maintaining Virtual Reference Services*".

<http://www.ala.org/ala/rusa/rusaprotools/referenceguide/virtrefguidelines.htm>

Boss, Richard W. "*Virtual reference*"

<http://www.ala.org/alapla/plapubs/technotes/virtualreference.htm>

Falcato, Pedro (2005) "*Servicio de Referencia Digital en Bibliotecas de Ciencia y Tecnología: alternativas para las prestaciones*". Trabajo presentado en la 2° Jornada de Bibliotecas de Ciencia y Tecnología, Buenos Aires, 20 de abril de 2005.

[www.cnea.gov.ar/cac/ci/6-falcato.pdf](http://www.cnea.gov.ar/cac/ci/6-falcato.pdf)

Fullerton, Vera (2002) *Proyecto de normas de referencia digital de FIAB*.  
<http://www.ifla.org/VII/s36/pubs/drsp.htm> (consultado 19/05/06)

García Gómez, Javier. *Las bibliotecas Públicas españolas : Qué servicios ofrecen?*.  
Boletín de la Asociación Andaluza de Bibliotecarios. Num. 68, septiembre 2002. Pag.  
23 – 36. [http://www.aab.es/pdfs/baab\\_68/68\\_a2.pdf](http://www.aab.es/pdfs/baab_68/68_a2.pdf)

García Delgado, Purificación (2003). “*El Servicio de información y referencia en la era digital*”. *El Profesional de la Información*, 12 (4), 320-330.  
<http://tramullas.com/jaca/infodigital/contenidos/textos/García.pdf>

IFLA. *Recomendaciones para el Servicio de Referencia Digital*, en español  
<http://www.ifla.org/VII/s36/pubs/drq03-s.htm>

Liberatore, Gustavo; Vuotto, Andrés. “*El papel de los servicios bibliotecarios en línea en la formación universitaria a distancia en la Argentina*”. *Ciencia da Informacao*,  
Brasilia, DF,33.3, 15 06 2005. Disponible em:  
<http://www.ibict.br/cienciadainformacao/viewarticle.pbp2id=639> Acceso 08052006

Miranda Arguedas, Alice (ene-jun, 1989). “*Servicios técnicos vs. Servicios públicos*”.  
En *Bibliotecas* (Escuela de Bibliotecología de la Universidad Nacional ). \_ Vol 7, N°  
2, 13-34, coloquio presentado ante el Colegio de Bibliotecarios de Costa Rica

Talavera Ibarra, Ana María. (2002). “*Biblioteca Virtual*”. *Revista Interamericana de Nuevas Tecnologías de la Información*, 7(3), 50-64

Tramullas, Jesús. (2003) “*Documentos y servicios digitales: de la usabilidad al diseño centrado en el usuario*”. En: *El Profesional de la Información*. Volume 12,  
number 2/ march/april 2003 – pag. 107-110  
[http://www.elprofesionaldelainformacion.com/contenidos/2003/marzo/boletines\\_bibliograficos\\_gratuitos.html](http://www.elprofesionaldelainformacion.com/contenidos/2003/marzo/boletines_bibliograficos_gratuitos.html)

Universidad de San Andrés (Argentina)  
<http://biblioteca.udes.edu.ar/serviref/index.htm> Acceso 22052006 Universidad  
Nacional de Lomas de Zamora (Argentina)  
<http://www.unlz.edu.ar/biblioteca/referencia/index.html> Acceso 22052006 Universidad  
Católica Argentina (Argentina) <http://www2.uca.edu.ar/esp/sec-biblioteca/esp/page.php?subsec=referencia> Acceso 22052006

Buenos Aires, 31 de mayo de 2006  
[aperuchena@abgra.org.ar](mailto:aperuchena@abgra.org.ar)